



Le Roaming qui vient s'ajouter à notre gamme déjà très diversifiée de services, nous permet de vous offrir le meilleur du GSM en 2005.

Ainsi, nous permettrons à vous nos abonnés « GLOBE TROTTERS » de rester joignables aux quatre coins du monde sur le même numéro, et surtout avec la même qualité d'écoute, qui constitue notre référence.



MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

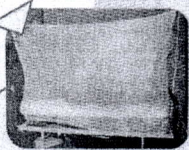
1er - 31 Juillet 2005

MOIS DE LA SOLIDARITÉ SANITAIRE

TELETHON POUR LA COLLECTE DE FONDS

Vaincre au Bénin les trois (3) maladies prioritaires :

PALUDISME



- Premier motif de consultation dans les centres de santé : 37%
- Première cause de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans.
- Chaque année, environ 940 000 Béninois souffrent du paludisme, et 1 300 en décèdent.
- Chaque année, environ 4/4 enfants de moins de 1 an sur 1000 meurent du paludisme.

SIDA



- 4,1%, soit 71 950 personnes infectées dont 13 190 malades.
- Chaque année, 1 800 enfants naissent séropositifs.
- 2 300 malades sur les 13 190 sont traités gratuitement aux Ants Rétro Viraux.

TUBERCULOSE



- Environ 4,5 pour 10 000 habitants comme taux de prévalence.

Les fonds collectés pendant la période permettront d'acquérir :

- ▶ 1 100 000 moustiquaires imprégnées pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ;
- ▶ des Antis Rétro Viraux pour le traitement de tous les malades déclarés du SIDA ;
- ▶ et de renforcer le stock de médicaments antituberculeux existant.

DONNONS POUR SAUVER !

OUI, JE SOUHAITE FAIRE UN DON AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU BÉNIN

De _____ FCFA _____ Euros _____ \$

Espèces Nom : _____

Chèque Prénom : _____

Virement Institution : _____

Adresse : _____

Compte bancaire n° 01677960002 BOA Bénin - Guichet Elite

01 BP 882 Cotonou - Tél/Fax : +229 33 04 64 - Site : www.beninsante.bj - Email : telethonmsp@yahoo.fr

Communiqué de presse

Supposée réduction tarifaire des prestations de BENIN TELECOMS S.A : Poudre jetée aux yeux des consommateurs béninois.

Dans tous les pays du monde entier, les services de télécommunication constituent un des leviers essentiels du développement économique.

Au Bénin, l'accès des consommateurs aux services de téléphonie fixe dite conventionnelle est resté une illusion plus de trente ans après la création de la seule société opérant dans le secteur à savoir l'Office des Postes et Télécommunications du Bénin.

Les nombreux désagréments subis et exprimés par les consommateurs ont amené les autorités étatiques à opérer des réformes profondes dans cet office à travers la scission de la structure mère (Office des Postes et Télécommunications du Bénin) en deux (2) sociétés dont Bénin Télécoms S.A et La Poste du Bénin S.A.

Alors que les consommateurs croyaient pouvoir pousser un ouf de soulagement avec ce réaménagement structurel, ces derniers se retrouvent plongés dans les mêmes scènes de supercherie enregistrées depuis des décennies.

En effet, depuis le 05 juin 2005, la taxe de base pour une communication locale initialement de 66 FCFA HT a été ramenée à 41 FCFA HT soit une baisse du tarif de l'ordre de 37,87%. Dans le même temps, la durée d'une impulsion pour une communication locale est ramenée à une minute et demi (90 secondes) au lieu de trois minutes (180 secondes) soit une réduction de la durée de communication de l'ordre de 50%.

En conséquence, le consommateur devra désormais payer 82 FCFA pour communiquer pendant trois minutes avec les nouveaux tarifs au lieu de 66 FCFA selon l'ancienne grille tarifaire soit une augmentation du tarif de 24%.

Ainsi, cette supposée réduction des tarifs annoncée à grand renfort de publicité est un vaste chantier d'escroquerie et un déni d'intelligence pour les consommateurs du Bénin. Loin de constituer un moyen de sauvegarde des intérêts économiques des consommateurs, cette réforme tarifaire opérée par Bénin Télécoms SA plonge davantage les consommateurs dans la pauvreté de plus en plus généralisée dans le pays.

Face à cette mascarade organisée par Bénin Télécoms SA, la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB), sensible aux plaintes et à la souffrance des consommateurs dénonce avec véhémence cette supercherie et en appelle au sens de responsabilité des dirigeants de ladite structure. La publicité tronquée faite par Bénin Télécoms SA est un acte déloyal et un mépris de l'un des huit (08) droits reconnus par les Principes Directeurs des Nations Unies portant protection du consommateur et relatif au droit à l'information juste et fiable permettant à ce dernier de faire des choix éclairés.

En tout état de cause, la Ligue demande instamment aux responsables de Bénin Télécoms SA de revoir leur copie en vue d'alléger la souffrance des consommateurs du Bénin. Elle exige que la tarification soit revue à la baisse et que la durée de communication antérieurement pratiquée soit maintenue pour une consommation durable des services téléphoniques au Bénin.

Elle profite de l'occasion pour lancer un appel à plus de vigilance aux consommateurs des services Internet de Bénin Télécoms SA. En effet, la Ligue appelle les consommateurs à se connecter au réseau Internet après minuit pour bénéficier des heures creuses au risque de voir, avec la réforme tarifaire actuelle, leurs prochaines factures doublées voire quadruplées.

Fait à Cotonou le 19 Juillet 2005
Le Président
Romain Abilé HOUEHOU